



**Consacrer 0,7%
du budget de la
Belgique à l'aide au
développement,**

C'EST JUSTE !

Les liens entre l'action sociale menée dans notre pays et les enjeux planétaires n'apparaissent pas toujours clairement. Pourtant, l'évolution du monde dans un contexte de globalisation économique constitue un défi d'une importance prioritaire. Notre modèle social est basé sur la solidarité entre toutes les composantes de la population. Il subit les attaques des milieux les plus conservateurs et reste la cible régulière des organisations internationales, telles que l'OCDE et le FMI.

1. La Coopération au développement

ÉTAT DES LIEUX

En 1999, la Belgique a défini comme objectif prioritaire de la coopération au développement, le développement humain durable à réaliser par le biais de la lutte contre la pauvreté.

Il reste un écart assez marqué entre la théorie et la pratique. Ainsi au niveau européen, la Belgique soutient la tendance de la Commission à subordonner la lutte contre la pauvreté aux priorités commerciales et stratégiques de l'Union.

Par ailleurs, à l'inverse de certains pays donateurs, la société civile belge est peu associée à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de coopération, ainsi qu'aux décisions politiques qui influent directement ou indirectement sur la politique de coopération.

La Coopération au développement n'échappe pas non plus au débat institutionnel qui traverse toute la société belge. Si une défédéralisation de la coopération affaiblirait grandement le seul objectif qui doit prévaloir, c'est-à-dire l'impact pour les populations du Sud, le refus par principe de voir les entités fédérées jouer un rôle plus important en matière de coopération ne serait pas très

pertinent. En effet, régions et communautés pourraient dégager des moyens financiers nouveaux en lien avec leurs compétences nouvelles. Cela permettrait de se rapprocher globalement des fameux 0,7% du budget belge destinés à l'aide au développement.

Car, malgré l'engagement pris par le gouvernement belge d'atteindre ce fameux seuil en 2010, les résultats de la croissance de l'aide publique au développement restent décevants.

Le passage de 0,41% en 2004 à 0,53% résulte plus d'artifices comptables (allègements de la dette, techniques impliquant d'importants coûts de transaction, accueil des demandeurs d'asile, ...) que d'une véritable mise à disposition de moyens nouveaux pour lutter contre la pauvreté. Ces quelques réductions de dette ne font d'ailleurs pas le poids quand on voit l'impact global de celle-ci sur les pays en développement.

Rien que le paiement des intérêts continue à appauvrir dramatiquement les pays du Sud et ne permet aucune avancée en matière d'enseignement ou de santé pour les populations concernées.

L'initiative d'annulation de la dette lancée par le G8 en juillet 2005, qualifiée d'« historique » par certains, ne constitue pas une solution durable à ce problème. Cette mesure reste limitée, liée à des conditions lourdes et beaucoup trop étalées dans le temps.

Le poids de la dette constitue un frein supplémentaire pour la réalisation des Objectifs du Millénaire qui ambitionnent de réduire de moitié la pauvreté dans le monde.

La CNUCED note cependant que « même une annulation totale de la dette (des pays africains) (...) représenterait moins de la moitié des besoins en ressources de ces pays, le reste des besoins devant être assuré par un accroissement des dons d'aide publique au développement (APD) ».

La Belgique fut un moment à la pointe en matière de recherche d'alternatives pour le financement du développement. Lors de la précédente législature, notre pays a marqué le pas en adoptant une loi « Tobin-Spahn » sur les transactions financières internationales. Sans toutefois relayer cette initiative, d'autres pays ont adopté une taxe de Solidarité sur les tickets d'avion (polluant). Il faut encore ajouter à la description faite ci-dessus les déséquilibres en matière de commerce et de services.

Les pays en développement devraient en raison des pressions exercées sur eux ouvrir leurs marchés à tous les produits, provoquant ainsi un accroissement de la disparité de revenu entre eux et les pays riches.

Les relations économiques internationales demeurent inéquitables et les accords multilatéraux, régionaux ou bilatéraux intimement liés aux intérêts des pays industrialisés.

PISTES POUR DES REVENDICATIONS

- Associer d'avantage et systématiquement la société civile et le Parlement à la définition et à la mise en œuvre de la politique de coopération.
- Evaluer l'impact des réformes successives de la coopération depuis 1999.
- Redéfinir le cadre comptable de l'aide au développement afin de ne pas y comptabiliser directement ou indirectement certains montants (annulation de dette, aide au commerce, crédit à l'exportation, frais d'accueil et de rapatriement des demandeurs d'asile,...).
- Annuler les créances belges sur les pays du tiers-monde.
- Présenter annuellement un rapport sur la politique belge au sein des institutions financières internationales.
- Promouvoir au niveau européen et international la taxe sur les transactions financières (déjà votée par le Parlement belge).
- Instaurer au niveau belge des taxes globales sur différents produits et services (Kérosène, billets d'avion,...) dont les montants seront affectés à des politique concrètes (lutte contre les épidémies de Sida, de Malaria,...).
- Exclure les services publics et d'intérêt général de l'AGCS et du champ d'application de l'OMC.
- Assurer un contrôle parlementaire sur les mandats du Commissaire européen au commerce et sur le mandat de la Belgique à l'OMC.

2. LE CONGO

ÉTAT DES LIEUX

Le Congo a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part du MOC. Des raisons historiques et objectives ont amené les dirigeants et les militants du Mouvement à mettre en place des actions de soutien diverses à l'égard de la population et des mouvements sociaux congolais.

Le pays vient de connaître un processus électoral démocratique très important pour son avenir. Une mobilisation des ONG belges et internationales, du Gouvernement belge et de la communauté internationale a aidé à la réalisation de celui-ci.

Après tant d'années de violences, de guerres et de pillages ce pays va-t-il enfin pouvoir mettre en place un processus de développement en faveur de l'ensemble de sa population?

Le Congo dispose de richesses immenses, tant matérielles qu'humaines. La population congolaise a démontré au cours des derniers mois sa capacité à mener un processus électoral difficile.

Le MOC souhaite que ce processus débouche sur une véritable politique économique et sociale favorisant le développement et la lutte contre la pauvreté par l'élévation du niveau de vie de tous les Congolais.

DES PISTES POUR DES REVENDICATIONS

Le Gouvernement belge doit soutenir les efforts de son homologue congolais et de la société civile congolaise afin :

- d'assurer la sécurité dans le pays par l'amélioration du niveau de formation des forces armées et par le paiement décent et régulier de son personnel ;
- de relancer l'économie en procédant à la reconstruction des infrastructures et à la mise en valeur des ressources naturelles et minières du pays. Cette relance économique doit également tenir compte des formes de production et d'échanges mises en place par une population ingénieuse durant les périodes de guerres et de violences. Ces formes d'économie de survie peuvent aider à un redéploiement économique plus large sans bouleverser brutalement toute la population congolaise ;
- de permettre à la société civile congolaise, qui a largement remplacé l'Etat défaillant depuis l'ère Mobutu, de redevenir une force alternative qui stimule, propose et contrôle dans le cadre d'un état démocratique.
- de lutter contre l'impunité par la mise en place de mécanismes anti-corruption et la poursuite de tous les Congolais ayant participé aux prébendes des périodes antérieures et ce, quelles que soient leurs fonctions actuelles. ■